

Droit general droit des biens

Par bacqueville, le 27/10/2009 à 08:19

Bonjour,

Merci de m aider, je ne comprends bien ce genre de procédure.....divorcé depuis 2006, j attends la part que mon ex-femme doit me verser par décision du juge. Elle a signé en juillet chez le notaire, un PV de carence (mais elle est propriétaire de la maison que lle occupe). Ce PV est partichez le juge début septembre via mon avocat, pour homologation. L'huissier de son côté a envoyé à mon ex-épouse une assignation. Voici mes questions..... Quelle est la suite de cette procédure? Le bien de mon ex doit être mis en saisie vente aux enchères ... ce genre de procédure est elle longue? combien de mois dois je encore attendre, je suis dans une situation financière très difficile et je suis complètement découragé. Je suis même dans l'impossibilité d'acheter un véhicule pour me rendre à mon travail (environ 4 kms) je ne peux utiliser un transport en commun car je pars le matin à 5 h. et la marche m est pénible car je me suis cassé la cheville l'année passée, et je ne suis plus tout jeune ... 56 ans. Vous comprendrez mon angoisse et mon impatience de récupérer mon dû. Merci de votre compréhension ... Christian